

M'expliquer la notion de foyer

Par **Élodie jammet**, le **14/05/2019** à **20:03**

Bonjour malheureusement j'ai du revenir vivre chez mes parents qui hébergent aussi mon frère de 20 ans et leur nièce de 22 ans , je souhaite demander le rsa (l'assistante sociale du secteur où je vis me dit que je peux y avoir droit et de voir directement avec la caf) mais en regardant sur le formulaire à remplir, je dois donc remplir comme quoi je suis hébergée gratuitement et pour cela un forfait logement s'applique en fonction du nombre de personnes au foyer, donc mon rsa se verra réduit de 166,24 euros pour trois personnes et plus ? même si ce n'est pas mon foyer ? mais celui de mes parents ou alors mon rsa sera réduit de seulement 67,17 euros pour une personne seule ? est ce que ce forfait concerne le foyer du demandeur ou l'ensemble des personnes vivant sous le même toit ? J'ai du mal à comprendre la notion de foyer chez la caf ou la cpam car ils ne donnent aucune précision et restent très flous ...Merci pour votre aide

Par **janus2fr**, le **15/05/2019** à **06:47**

Bonjour,

Ce que la CAF entend par "foyer", c'est la totalité des personnes vivant habituellement (donc pas les personnes hébergées temporairement, il me semble que la limite est de 6 mois) dans le logement.

Par **youris**, le **15/05/2019** à **10:20**

bonjour,

pour l'instant, le fait que vous viviez seul (sans compagne/compagnon) chez vos parents qui constitue votre foyer et comme vous n'avez pas de frais de logement, vous devez déduire pour une personne seule (vous) le forfait logement personne seule soit 66,17 €.

salutations